

N° 725  
1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE  
2012

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

## ÉDITO

### GAGNER, C'EST POSSIBLE



**D**urant les cinq années de « l'ère Sarkozy », les suppressions massives d'emplois ont conduit certains recteurs et chefs d'établissement zélés à rechercher par tous les moyens à réduire les droits statutaires des personnels (limitation de l'attribution de l'heure de première chaire, imposition abusive de majoration de service...). Les collègues touchés ont vu ainsi leur charge de travail s'alourdir davantage encore. Le nouveau recteur de Lille a décidé de mettre un terme à ces pratiques dans une académie qui était en pointe dans ce domaine (voir l'article page 6).

Nul doute que le ministère, à partir des interventions du SNES et de la mobilisation des collègues des établissements

concernés, a compris qu'il n'était pas possible de continuer dans cette voie. Cette décision montre que le combat collectif porte ses fruits, et qu'il réussit à convaincre, voire à imposer des mesures en faveur des personnels du second degré. Cette mesure marque une première étape.

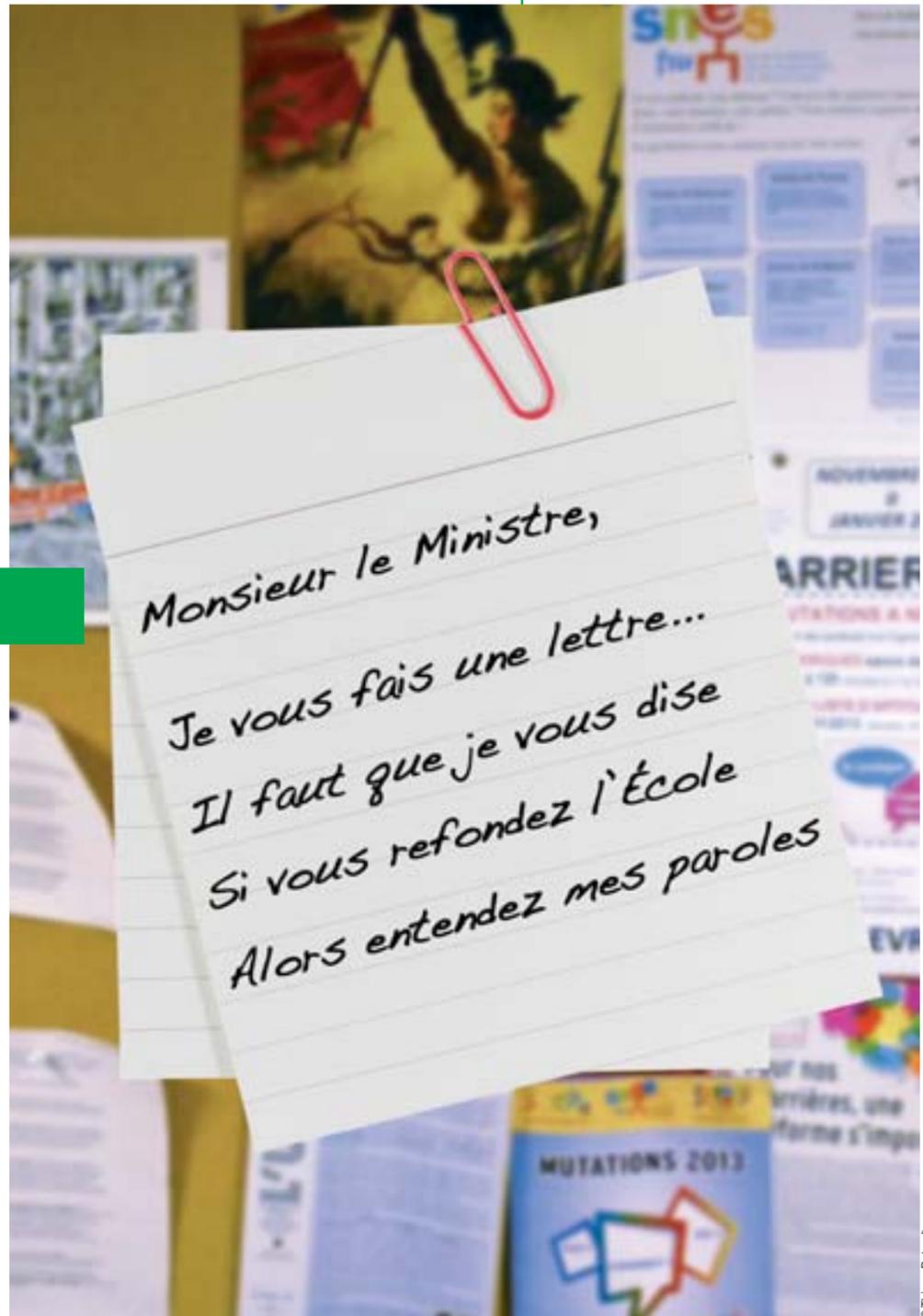
Face à la dégradation importante de nos conditions de travail et de rémunération ces dernières années, le ministère doit comprendre qu'il ne peut y avoir de « Refondation de l'école » sans des perspectives claires et programmées d'amélioration dans ce domaine pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le second degré. Rendre possibles ces améliorations passe par l'expression collective et la mobilisation de nos professions autour de ces exigences. Ce qui s'est passé à Lille montre que c'est possible.

■ Daniel Robin, cosecrétaire général

## ET MAINTENANT, BATTRE LE FER

Alors que les chiffres du chômage explosent et que le gouvernement annonce cette augmentation comme inéluctable jusqu'à la fin de l'année 2013, les chiffres publiés par l'état social de la France sont inquiétants. Les effets des politiques de rigueur sur la vie quotidienne de millions de Français, et en premier lieu des catégories les plus fragiles ou les plus exposées socialement, sont dramatiques. Et le Medef, instrumentalisant la « dégradation de la note de la France » par une deuxième agence de notation, réclame toujours et encore cadeaux et allègements de charges, et cela bien entendu sans condition. Dans un tel contexte, les luttes menées par les salariés sont déterminantes pour contraindre les pouvoirs publics à mettre en œuvre d'autres politiques économiques et budgétaires. Ainsi le combat des ArcelorMittal est révélateur des enjeux, mais aussi de l'importance d'imposer un véritable engagement de l'État face à un patronat qui ne veut rien céder et crie au scandale dès que l'on imagine vouloir remettre en cause ses privilèges.

Il s'agit bien d'enclencher des dynamiques revendicatives qui s'appuient sur les attentes des personnels et les besoins de la population. Les semaines et les mois à venir vont voir se concrétiser plusieurs projets législatifs : éducation, décentralisation, enseignement supérieur, justice... Ils devront assurer l'amélioration de la qualité des services aux usagers et des *Suite page 2* ▶▶▶



## PÉTITION

Refonder  
l'école

Mais, avec  
la profession

**Pour imposer notre conception de l'École,  
signez la lettre-pétition en ligne sur :**  
**<http://www.snes.edu/Lettre-petition.html>**



### CETTE SEMAINE 3

- PÉTITION
- PAROLES DE STAGIAIRES
- JOURNÉE NATIONALE CPE

### ENJEUX 4-5

- EMPLOIS D'AVENIR
- PARCOURS DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES
- RÉMUNÉRATION
- GRETA

### MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- AED
- OBLIGATIONS DE SERVICES
- STI2D

### SUR LE TERRAIN 7-8

- RÉFORME DU LYCÉE : REMISE À PLAT ?
- LANGUES VIVANTES
- PLAN NUMÉRIQUE
- MOBILISATION DES INFIRMIÈRES

## ET MAINTENANT, BATTRE LE FER

conditions de travail des agents afin d'assurer plus de justice sociale et de progrès. Pour cela il est nécessaire de sortir de la logique de réduction des dépenses publiques. C'est le sens de la campagne lancée par la FSU pour le développement des services publics, leviers essentiels pour sortir de la crise : « *La Fonction publique n'est pas une charge mais une chance pour l'avenir !* ».

Dans l'Éducation nationale, en l'état actuel, le projet de loi d'orientation ne donne aucune perspective d'amélioration des conditions de travail et de rémunération, et ne porte aucune ambition de démocratisation. La commission administrative nationale (CAN) du SNES a considéré nécessaire, si le ministère persistait dans des choix inacceptables comme l'expérimentation d'école du socle ou la mise des CO-Psy sous double tutelle État-Région, de mettre en place un plan d'action n'excluant pas la grève. Il doit s'appuyer sur des étapes et des modalités diversifiées : campagne en décembre et en janvier dans les établissements pour des mesures rapides d'amélioration des conditions d'exercice et de

rémunération, et pour mettre fin à l'autoritarisme ; semaine de mobilisation en intersyndicale (CGT Educ' action, FO, Sud Éducation) du 3 au 7 décembre pour l'orientation, incluant sur un temps fort, des rassemblements et des expressions publiques, afin d'alerter l'opinion et d'interpeller les recteurs et les présidents de Région ; campagne d'opinion en direction des parents d'élèves, des élus, des partis politiques sur les besoins éducatifs, les enjeux des prochaines lois, la crise des recrutements. Elle appelle à se saisir dans chaque établissement des conditions de préparation de la rentrée 2013 pour mobiliser et amplifier la campagne engagée sur les besoins urgents du second degré et le manque de personnel résultant de la crise du recrutement.

Mais dès maintenant, la CAN appelle à signer et à faire signer massivement l'adresse au ministre sous forme de « lettre-pétition », lancée avec le SNEP et le SNUEP, signable et téléchargeable sur le site du SNES.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

Publicité

AVANT-PREMIÈRES EXCEPTIONNELLES  
RÉSERVÉES AUX ENSEIGNANTS

LE 2 JANVIER

Le film sera projeté en avant-première dans les villes suivantes  
**LE DIMANCHE 16 DÉCEMBRE**

AMIENS	LYON	POITIERS
BORDEAUX	MARSEILLE	REIMS
CRÉTEIL	MONTPELLIER	RENNES
DIJON	NANCY	ROUEN
GRENOBLE	NANTES	STRASBOURG
HÉROUVILLE	NICE	TOULOUSE
LILLE	ORLÉANS	VERSAILLES
LIMOGES	PARIS	

Si vous souhaitez assister à l'une de ces projections, rendez-vous sur [www.renoir-lefilm.com/enseignants](http://www.renoir-lefilm.com/enseignants)

Vous pourrez vous inscrire **gratuitement** à l'avant-première qui vous intéresse et télécharger le dossier d'accompagnement pédagogique.

Contacts : MARS FILMS - 01 56 43 69 57 - [programmation@marsfilms.com](mailto:programmation@marsfilms.com)

## DROITS ET LIBERTÉS VIOLENCES STOP !

**Pas d'austérité pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Des moyens maintenant !**



Environ 5 000 personnes ont manifesté le dimanche 25 novembre 2012 à Paris pour dénoncer les violences faites aux femmes et réclamer une véritable politique volontariste de la part du gouvernement. La revendication d'une loi-cadre contre les violences comme en Espagne, une politique judiciaire plus protectrice des victimes, a été largement mise en avant.

François Hollande a annoncé un « plan global » (projet de loi avec des dispositions renforcées, des programmes spécifiques pour des logements adaptés pour les femmes victimes de violences, des logements spécifiques – pas près de voir le jour cependant –, des procédures pénales plus rapides et plus simples et suivies d'effets). Mais il faudra aussi revenir sur l'ordonnance de protection qui ne protège que les victimes de violences conjugales et menacées de mariage forcé ou la médiation pénale qui donne le droit à un procureur d'obliger une femme à se réconcilier avec celui qu'elle accuse de violences sous l'égide d'un médiateur. Il faudra donc plus que de simples dispositions pour donner aux victimes des droits suffisants ; des moyens seront également indispensables.

Une campagne d'information commencera début 2013 ainsi qu'une formation des professionnels, dont les enseignants. Espérons que l'ensemble de ces mesures et la loi-cadre n'attendront pas la fin du quinquennat.

■ **Ingrid Darroman**

Groupe Femmes, [ingrid.darroman@snes.edu](mailto:ingrid.darroman@snes.edu)

<http://femmes.gouv.fr/le-ministere-publie-un-anuaire-des-associations-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes>. Violences femmes info : 3919 (numéro anonyme et gratuit)

## MARIAGE POUR TOUS

Alors que des manifestations haineuses et homophobes ont eu lieu récemment contre l'égalité des droits, les organisations syndicales dans leur ensemble appellent à manifester le 16 décembre en faveur de l'égalité (mariage, adoption, filiation, PMA...). Le SNES et la FSU soutiennent ces revendications d'égalité et y seront présents, aux côtés notamment des associations LGBT et de droits humains (Ligue des droits de l'homme, SOS Racisme...). Dans les grandes villes et à Paris de Bastille à Opéra, des cortèges défileront pour une société pour l'égalité et contre les discriminations.

■ **Olivier Lelarge**

« L'homme propose et dispose. Il ne tient qu'à lui de s'appartenir tout entier. » ANDRÉ BRETON

PÉTITION

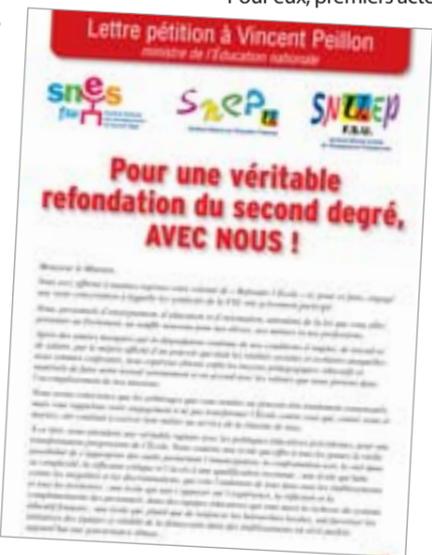
# MONSIEUR LE MINISTRE, JE VOUS FAIS UNE LETTRE...

En l'état, le projet de loi d'orientation suscite bon nombre d'inquiétudes. Il est encore temps de peser pour qu'elles soient levées.

La concertation pour la loi de refondation de l'École va entrer dans une nouvelle phase avec la communication prochaine du projet ministériel aux organisations syndicales. Viendra alors le temps du débat parlementaire après la présentation au Conseil des ministres en janvier. Le SNES, avec les syndicats de la FSU, a porté la parole majoritaire de nos professions à travers son projet éducatif durant toute la période de concertation et de négociations. Cependant, les pressions des tenants de l'« école du socle » restent fortes pour que la loi permette la mise en place, à terme, d'un bloc « primaire-collège » qui remettrait en cause la notion même d'enseignant du second degré et son statut. Dans le même temps, on peut avoir les plus grandes inquiétudes sur l'avenir de l'orientation scolaire et de ses personnels qui risque d'être renvoyé à la future loi de décentralisation et de ne plus être assuré dans l'Éducation nationale. Alors que leurs attentes sont légitimes et immenses en terme de choix éducatifs et d'amélioration de leurs conditions de recrutement,

d'emploi, de salaire et de travail, les personnels n'ont pas été directement consultés ou associés à la réflexion par le ministère.

Pour eux, premiers acteurs d'une transformation du système éducatif, il y a urgence à faire échec à des projets néfastes pour le second degré et à poser dans le débat public leurs attentes. Les syndicats du second degré de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) ont donc décidé de lancer un appel au ministre sous la forme d'une lettre pétition téléchargeable et signable en ligne. Il s'agit à la fois de tracer les axes de la rupture que nous attendons et de marquer notre opposition résolue à tout projet qui ne respecterait pas ce qui fonde nos métiers.



Signer et faire signer massivement cette lettre pétition (<http://www.snes.edu/Lettre-petition.html>), c'est exprimer sa détermination à redonner du souffle et de l'ambition au système éducatif au service de la réussite de tous les jeunes, à lui tracer un nouvel avenir.

■ Roland Hubert

## PAROLES DE STAGIAIRES QUE LE SACRIFICE CESSE !

L'enquête lancée par le SNES-FSU auprès des stagiaires confirme que, sur le terrain, leurs conditions d'entrée dans le métier sont toujours extrêmement difficiles.

Dans le cadre de la semaine d'expressions des stagiaires, nous rendons publique les résultats de notre enquête mise en ligne début octobre. 400 stagiaires ont pris de leur temps, pourtant compté, pour nous répondre, nous les en remercions. Épanouis à 27 % et même satisfaits à 40 % d'entrer dans le métier, ils sont aussi 71 % à se déclarer fatigués et 60 % débordés.

### BESOIN DE FORMATIONS DE QUALITÉ

Leurs témoignages sont éloquentes : « Le constat est dur, mais à trois mois du début de cette année, nombreux sont les stagiaires déçus qui pensent déjà ne pas vouloir s'éterniser dans une Éducation nationale de moins en moins attractive et pourtant ce métier n'a jamais cessé de nous plaire : ce sont les conditions de son exercice et en particulier l'ensemble des difficultés de cette année de stage qui nous conduisent à douter ». Marion, Grenoble.

« J'aime beaucoup ce métier, mais les conditions de rentrée sont catastrophiques... Nous sommes épuisés, croulons sous le travail... » Alice, Nancy-Metz. « L'État avec de telles conditions de travail et de formation ne nous permet pas de réussir notre année et d'obtenir notre titularisation. Pire, cela tend à créer chez nous une désaffection pour la profession. » Loïc, Lille.

50 % d'entre eux déclarent les formations utiles mais insuffisantes et pour 22 % inintéressantes. « Mon gros problème en tant que stagiaire est le manque de formation. Nous avons besoin de concret : comment tenir une classe, comment faire une évaluation... Ces thèmes sont abordés mais de façon insuffisante. À la place sont abordés amplement le socle commun, la réforme du brevet ou du bac... À quoi cela me sert-il lorsque je me confronte tous les jours à des élèves à canaliser et à faire travailler ? » Sarah, Lyon.

■ Caroline Lechevallier

## JOURNÉE NATIONALE CPE LES CPE S'ADRESSENT AU MINISTRE !

Très réussie, notamment du fait d'une forte affluence, cette journée a permis de dresser un état des lieux et d'élaborer de nombreuses revendications.

La deuxième rencontre nationale CPE a rassemblé 250 collègues le 27 novembre au lycée Pierre-Gilles de Gennes à Paris. À l'occasion des 30 ans de la circulaire qui définit leurs missions, un retour historique et critique a été proposé sur cette fonction originale de notre système éducatif.

Une journée qui a été axée, le matin, sur les contributions de trois chercheurs et d'une intervenante des CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) et, l'après-midi, sur les revendications de la catégorie.

### BEAUCOUP DE CONSTATS PARTAGÉS

La fonction est aux prises avec des attentes contradictoires de la communauté éducative, tout en étant de plus en plus reconnue pour son apport spécifique au suivi et à la réussite des élèves. Une institution scolaire souvent figée dans une division des tâches, qui peine à articuler les champs pédagogique et édu-

caire et le rôle clef qu'y jouent les CPE. Sylvie Clabecq, tout en soulignant le caractère profondément inégalitaire du rapport des jeunes à l'école, a témoigné de la nécessité de travailler la place et le sens de l'école, l'écoute et la parole des élèves dans les établissements.

### DES REVENDICATIONS FORTES

Dans le contexte du projet de loi d'orientation, l'après-midi a été très revendicatif. Le débat s'est centré sur la nécessité de renforcer les missions des CPE sur la base de la circulaire de 1982 et de la définition d'une vie scolaire centrée sur l'élève. Ces missions sont trop souvent mises à mal par les restrictions de moyens, le renforcement de l'autonomie locale et les tensions hiérarchiques.

L'augmentation des recrutements et des postes, l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation salariale, l'obtention d'une carrière



catif. Entre « assignation, résistance et construction », le métier a su, selon Pierre Roche, répondre aux transformations sociales et scolaires. Véronique Barthélémi, qui a étudié le métier et ses représentations, évoque quant à elle, la nécessité d'un fonctionnement plus collégial dans les domaines cognitif, comportemental et affectif, articulé à une meilleure connaissance des rôles de chacun et à une formation enrichie.

Dominique Glasman a montré en quoi le soutien et le cadre offerts par l'internat répond à une attente forte de jeunes ayant intégré la demande impérieuse qui leur est faite de réus-

équivalente à celle des certifiés et des agrégés, une inspection spécifique, du temps pour le travail en équipes pédagogique et éducative, et une formation de qualité sont des revendications fortes que le ministère se doit d'intégrer.

Une adresse publique a été envoyée au ministre afin que l'institution donne à ce métier spécifique, à la croisée du pédagogique et de l'éducatif, tout son rôle dans la réussite des élèves. Fort du succès de cette journée, le SNES entend réaffirmer son engagement à porter la parole des CPE pour la promotion d'un métier au cœur des exigences de la démocratie.

■ Valérie Héraud

## Droit de vote pour les étrangers non communautaires

C'était la promesse du candidat Hollande : le droit de vote des étrangers résidents non communautaires aux élections locales. Et ce pour les municipales, annonce Manuel Valls dès sa prise de fonction. Aujourd'hui, ce n'est plus à l'ordre du jour. Le Président semble découvrir qu'il faut la majorité des trois-cinquièmes au Parlement et que celle-ci « n'est pas constituée ». Rappelons qu'une majorité de Français est favorable au droit de vote des étrangers aux élections locales. Il s'agit d'une mesure de justice envers des personnes qui vivent, travaillent sur notre territoire, s'investissent dans les associations. Le SNES, partie prenante avec la FSU du collectif « Votation citoyenne », met tout en œuvre pour mener une campagne d'opinion notamment auprès des élèves.



## Le SNES tient salon...

Le SNES, avec d'autres syndicats de la FSU, était présent au Salon de l'éducation qui s'est tenu à Paris du jeudi 22 au dimanche 25 novembre. Présent pour répondre aux collègues et les renseigner sur ce qu'il défend pour le métier au jour le jour ; présent pour animer des débats sur des thèmes éducatifs importants (cette année, éducation à la sexualité en lycée, par exemple) ; présent pour répondre aux journalistes sur la politique éducative qu'il porte pour l'école ; présent, et bien présent, pour interpeller le ministre – qui s'est longuement arrêté sur notre stand – sur sa loi d'orientation ! Vincent Peillon a écouté le SNES, l'aura-t-il entendu ?

« Rien n'est jamais acquis à l'homme. » LOUIS ARAGON

EMPLOIS D'AVENIR

QUEL MODE D'EMPLOI ?

Le gouvernement veut répondre à la crise du chômage, notamment chez les jeunes, par la création de contrats d'avenir. Un dispositif *a priori* séduisant mais qui peut se révéler dangereux.

Dans un contexte de croissance exponentielle du chômage, le gouvernement a mis en place une des promesses de campagne du président de la République en créant les « emplois d'avenir », pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans sans qualification ou peu qualifiés qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi et qui résident en priorité dans les Zones urbaines sensibles (ZUS), les Zones de revitalisation rurale (ZRR) ou dans les départements d'outre-mer (où le recrutement est porté jusqu'au niveau du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur).

1,5 MILLIARD D'EUROS PAR AN

L'objectif est de créer 150 000 emplois d'avenir (100 000 en 2013 et 50 000 en 2014), dont

18 000 « emplois d'avenir professeur » accessibles aux étudiants boursiers se destinant aux métiers de l'enseignement... Pour un coût global des aides de l'État estimé à 1,5 milliard d'euros par an en plein régime. Les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics sont les employeurs potentiels prioritaires, mais le secteur marchand est aussi concerné, sous conditions. Les Régions ou les conseils généraux pourront recruter des emplois d'avenir sur des profils d'agents de lycée ou de collège (cuisinier, espaces verts...), ou encore de médiateurs. Le processus est en place depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

ÉVITER TOUTE DÉRIVE

Les risques de ces contrats aidés sont importants : effets d'aubaine, substitution d'emplois, etc. En conséquence, la FSU en suivra l'application au niveau des CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle) : il faudra éviter toutes les dérives et parvenir à une réelle formation diplômante pour les jeunes. Une gageure en quelque sorte.

Les « emplois d'avenir professeur » ne pourront en revanche être proposés qu'à partir de janvier 2013. D'ici là, et dans l'attente des textes d'application, il convient de veiller à ce qu'aucun vote n'ait lieu de manière anticipée dans les CA.

■ Monique Daune et Josiane Dragoni

(1) Garantie individuelle du pouvoir d'achat  
(2) [www.fsu.fr/Pour-nos-salaires-il-y-a-urgence.html](http://www.fsu.fr/Pour-nos-salaires-il-y-a-urgence.html)

DANS LES CA : C'EST PAS MAINTENANT !

Les « emplois d'avenir professeur » ont été créés par la loi « emploi d'avenir » du 26 octobre 2012.

Pour le SNES, ces emplois ne correspondent pas à ce que doivent être des prérecrutements. Le dispositif prévu est cependant susceptible d'apporter aux jeunes des milieux les plus défavorisés une aide pour préparer dans de meilleures conditions les concours d'accès aux métiers de l'éducation, si les avancées que nous avons obtenues

notamment dans l'écriture du projet de décret trouvent leur traduction concrète avec la publication des textes définitifs et dans les actes.

Il s'agit du recrutement piloté par le rectorat, du rôle décisif des tuteurs, de la définition des activités qui ne doivent pas venir en substitution des missions exercées par les enseignants, de la priorité donnée à la formation dans l'organisation de l'emploi du temps du jeune.

À ce jour, alors que ni décret, ni circulaire, ni contrat type ne sont parus, que le rôle du rectorat n'est donc pas clairement précisé, il n'est pas question que les CA délibèrent sur ces recrutements comme certains chefs d'établissement le demandent déjà, sur consigne d'ailleurs de leurs recteurs ! D'une manière générale, la délibération en la matière ne porte pas sur le principe du recrutement mais bien sur l'accord à la signature d'un contrat précis.

Nous reviendrons plus longuement, lorsque les textes seront parus, sur ce sujet et notamment sur la stratégie à adopter en CA.

Fabienne Bellin

MOUVEMENT DES CHIRURGIENS DU PRIVÉ COLERE DE NANTIS !

Appel à la grève illimitée, manifestation... les chirurgiens du privé ont fait savoir au gouvernement qu'ils étaient en colère ! Un mouvement inhabituel... mais assez récurrent sous un gouvernement de gauche !

Même si le mouvement de grève du 12 novembre des chirurgiens libéraux a débuté en même temps que celui des internes, les raisons en sont différentes. À l'origine de l'action des chirurgiens lancée par le Bloc (syndicat majoritaire chez les spécialistes de bloc opératoire), il y a l'accord signé au forceps le 25 octobre par les trois premiers syndicats de médecins libéraux, généralistes et spécialistes pour un encadrement des dépassements d'honoraires. Jugeant cet encadrement trop « excessif », le Bloc réclame un plafond plus élevé pour les chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens. Or, l'accord qu'il incrimine est loin d'être aussi

contraignant qu'il le prétend : certes, un taux maximum de dépassement a été fixé à 2,5 fois le tarif de la Sécurité sociale (soit 70 euros pour une consultation de spécialiste). Ce n'est toutefois qu'un « repère » qui ne déclenche pas de procédure automatique de sanction et qui pourra être adapté dans certaines zones géographiques limitées.

UNE RÉFORME POURTANT BIEN TIMIDE

Le développement des dépassements d'honoraires dans le cadre du secteur 2 a accéléré la mise en place d'une médecine à plusieurs vitesses en restreignant l'accès aux soins de tous ceux qui n'ont pas les moyens de mettre la main à la poche pour compléter le tarif pris en charge par la Sécurité sociale. Demander aux complémentaires de couvrir ces dépassements serait dangereux car, d'une part, les mutuelles seraient amenées à augmenter les cotisations de leurs adhérents et, d'autre part, cela ne pourrait qu'encourager de nouveaux dépassements et donc compromettre la notion même de financement solidaire.

Avec la FSU, le SNES estime qu'il faut recréer une véritable opposabilité des tarifs et interdire à terme les dépassements d'honoraires, en réfléchissant notamment à un autre système de rémunération des médecins et aux conditions de leur installation afin de lutter contre les déserts médicaux.

■ Monique Daune



© Prilux/Fotolia.fr

PARCOURS DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES EXPÉRIMENTATIONS EN 2013

Si les projets du ministère semblent aller dans le bon sens, il faut rester vigilant sur leur application.

Un arrêté publié au JO du 26/09/2012 donne le feu vert à des projets pilotes sous la houlette des agences régionales de santé (ARS), des établissements de soins ou médico-sociaux, ou des collectivités territoriales volontaires (cinq Régions retenues) pour expérimenter des « parcours de soins des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ».

Le cahier des charges prévoit deux modules : en amont de l'hospitalisation pour la prévenir et en aval. Marisol Touraine l'a confirmé lors de la présentation du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). La ministre a insisté sur l'importance du lien entre soins et autonomie, et la nécessité d'une prise en charge par l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux. Elle a également souligné « le caractère indispensable de l'anticipation et de la prévention ». En effet, il a été reconnu que l'insuffisance de coordination entre les différentes prises en charge, ainsi que le recours abusif à l'hospitalisation, sont les causes de rupture dans le parcours de santé des personnes âgées. Et cela représente un surcoût annuel évalué à 2 milliards d'euros par an.

On ne peut, certes, que souscrire à des projets qui visent à améliorer la prise en charge de la santé des personnes âgées. Mais il faut évaluer ces expérimentations dans le cadre d'un débat démocratique. Le dogme de la compétitivité va bouleverser le financement de la protection sociale. Économies obligent : il ne faudrait pas, que la lutte contre les abus fasse obstacle aux hospitalisations indispensables. Vigilance donc.

■ Marylène Cahouet



© Tammy/Fotolia.fr



Jean-Yves Bardy

Nous avons appris avec tristesse le décès, le 21 novembre dernier, de Jean-Yves Bardy, secrétaire national de la catégorie CPE de 1985 à 1991, des années riches pour ce métier où lui revint la tâche délicate d'obtenir, entre autre, l'accès des CPE à la hors-classe et de modifier le statut pour leur intégration à l'équipe pédagogique. Exerçant dans l'académie de Versailles, il fut durant plus de quinze ans un élu de la commission paritaire nationale particulièrement averti et déterminé. Il est de ceux qui comptent dans l'histoire de la catégorie. Personnage chaleureux, il était aussi de ces éducateurs qui mirent leur disponibilité et leur engagement au service de la réussite de tous les élèves !

Conditions de vie au travail

La ministre de la Fonction publique a ouvert le 12 novembre un cycle de concertation sur le thème de l'« amélioration des conditions de vie au travail ». Celui-ci devrait se dérouler en deux temps : le premier, concernant essentiellement les RPS (risques psychosociaux), devrait être traité rapidement avec une réunion conclusive prévue le 17 janvier 2013 ; le second, consacré à la pénibilité, aux risques professionnels – notamment les TMS (troubles musculo-squelettiques) et CMR (substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) –, aux acteurs et aux instances, serait inscrit sur une durée plus longue. Le contenu des discussions est encore assez flou mais nous en rendrons compte dans L'US au fur et à mesure.

Les ingrédients de dérives

Les DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) ont été suspendus pour les élèves de moins de 15 ans à la rentrée. Mais, dans l'attente de leur quinzième anniversaire, ils peuvent être scolarisés dans une classe spécifique et passer une longue période en stage en entreprise. On constate ainsi que se sont développées des classes d'alternance, souvent dénommées Troisièmes d'insertion. Or, celles-ci ont été supprimées avec l'abrogation de la circulaire qui les encadrait (97-134 du 30-05-97) et il n'existe plus aujourd'hui de texte qui encadre les classes de Troisième qui privilégient l'alternance. Interrogé, un rectorat répond que « ces dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre de leur autonomie ». On a là tous les ingrédients pour des dérives importantes, comme le montrent les données de la DGESCO en octobre, disponibles sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu). Le SNES, toujours opposé aux DIMA, demande que l'engagement du ministre de suspendre ce dispositif soit tenu.

« J'aime mieux être homme à paradoxes qu'homme à préjugés. » JEAN-JACQUES ROUSSEAU

## RÉMUNÉRATION NOUS REVENDIQUER !

Le ministère de la Fonction publique a ouvert, depuis le mois de septembre, un cycle de réunions sur le fonctionnement et l'administration de la Fonction publique.



© Julia Shepelova/Fotolia.fr

Il conduit en particulier un bilan de l'évolution des rémunérations. Le premier bilan de l'administration présente une progression globale des rémunérations qu'il faut nuancer en fonction des situations et du genre des personnels concernés. Le gel de la valeur du point d'indice, base de la rémunération pour tous les agents, entraîne une perte du pouvoir d'achat de tous.

### BILAN CONTRASTÉ

Ainsi, le minimum de traitement n'a augmenté qu'en raison de l'augmentation du SMIC, conduisant à un tassement toujours plus important des grilles de la catégorie C et l'amenuisement de l'écart entre début de la catégorie C et début de la catégorie B.

Les mesures prises pour la catégorie B, afin d'en « harmoniser » les rémunérations, ne corrigent pas la situation. Pour nos corps, la pseudo-revalorisation réalisée ces dernières années a conduit à un tassement de la grille de début de carrière sans amélioration du déroulé ni des fins de carrières, alors que d'autres corps équivalents dans la Fonction publique de l'État (FPE) ont obtenu de nouveaux débouchés de carrière.

### INÉGALITÉS HOMMES/FEMMES

Mais, la part la plus importante dans la progression des rémunérations est constituée par une augmentation des primes et indemnités, au détriment du traitement commun à tous.

Une conséquence majeure de cette évolution est la moindre évolution de la rémunération des femmes par rapport à celle des hommes et le

creusement des écarts entre plus jeunes et plus anciens. La GIPA<sup>(1)</sup>, versée à ceux dont le traitement a stagné depuis au moins 4 ans, a concerné, dans la FPE, majoritairement des fonctionnaires de catégorie A de l'Éducation nationale.

Pour le SNES et la FSU, c'est une remise à plat de l'ensemble des rémunérations des catégories qui doit être engagée par le ministère de la Fonction publique sur la base des niveaux de qualification.

La reconstruction de la grille doit s'accompagner de mesures générales immédiates. C'est le sens de la campagne de pétition que la FSU engage<sup>(2)</sup>. Le traitement indiciaire est l'élément essentiel de nos rémunérations. Et la valeur du point d'indice doit être réévaluée au moins autant que l'indice des prix.

### PÉTITION

Face au décalage qui ont subi nos catégories depuis 1989, il y a nécessité de revaloriser les grilles indiciaires des corps d'enseignants, de CPE et de CO-Psy. Dans le même temps, l'avancement de carrière doit être identique pour tous dans chaque corps, comme cela se pratique par exemple pour les personnels de direction ou les IA-IPR. La hors-classe doit être un débouché de carrière accessible à tous.

L'attractivité de nos métiers passe nécessairement par la revalorisation de nos carrières et de nos rémunérations.

■ Xavier Marand

(1) Garantie individuelle du pouvoir d'achat

(2) [www.fsu.fr/Pour-nos-salaires-il-y-a-urgence.html](http://www.fsu.fr/Pour-nos-salaires-il-y-a-urgence.html)

## VICTOIRE SYNDICALE LES GRETA PRÉSERVÉS

À la suite de la mobilisation syndicale, le gouvernement a abandonné le projet de transformation des GRETA en Groupement d'intérêt provisoire.

Le ministère a entendu les personnels et leurs organisations syndicales réunies en inter-syndicale, dans laquelle le SNES et la FSU ont pris toute leur place, sur les GRETA.

Grâce à l'unité et l'action, ce qui semblait impossible s'est réalisé. Le projet de création de GIP GRETA est abandonné et le GRETA sera réintroduit dans la loi. Le vendredi 23 novembre, le ministère a donné un relevé de conclusion des réunions organisées depuis fin août.

### UNE VRAIE RUPTURE

Ces conclusions montrent une vraie rupture avec ce qui avait été envisagé pour la mise en place des GIP. Les GRETA et les personnels resteraient rattachés à un « établissement support ». Les restructurations des GRETA mises en place dans la perspective de la transformation en GIP, particulièrement pour les académies n'ayant prévu qu'un seul GRETA, devront être revues. Le GIP FCIP (Formation continue et insertion professionnelle) académique, déjà existant pour la formation des personnels, prendrait en charge une partie des missions des GRETA, entre autres la réponse aux appels d'offres publiques et les relations à la Région. Le pilotage national relayé par les académies est affirmé, et les instances de suivi devront évoluer. Concrètement, la mission de formation tout au long de la vie sera réaffirmée dans la loi de programmation de l'École, les GRETA seront réintroduits par la loi dans le code de l'éducation, le



© DR

pilotage national sera développé, notamment dans la mission du Conseil Supérieur de l'Éducation, cela sera décliné au niveau des académies par des groupes de travail spécifiques, qui prépareront les questions particulières à la FCA (Formation continue des adultes) traitées en CTA (Comité technique académique).

Un pas essentiel a donc été franchi, la FSU a acté positivement ces décisions.

Des perspectives sont donc ouvertes, à nous de les concrétiser en avançant nos revendications sur la gouvernance des GRETA, la représentation des personnels dans les instances et l'harmonisation des pratiques en termes d'horaires, salaires et statut des personnels.

Nous devons travailler ensemble, au niveau fédéral, pour que ces avancées se concrétisent pour la FCA et ses personnels, dans l'intérêt de tous les citoyens.

■ René Delalande, [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu)

## CLASSES PRÉPARATOIRES RÉAGIR SUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES

Alors que les projets de nouveaux programmes de CPGE sont publiés, il est important que les collègues s'expriment sur leurs contenus.

Les projets de programmes de première L'année de CPGE ont été mis en ligne par le ministère pour consultation. Ils témoignent de la qualité du travail réalisé par les commissions de programme comprenant des professeurs, l'inspection générale, des représentants de grandes écoles. Ces projets seront examinés par le Conseil supérieur de l'éducation en janvier, où le SNES entend jouer pleinement son rôle, en exprimant l'avis des collègues. L'enjeu est de taille car ces programmes s'appliqueront dès 2013 et nous engageront pendant plusieurs

années. Un élément marquant est l'installation de l'informatique dans les horaires de cours des CPGE scientifiques, 2 heures hebdomadaires en première année, 1 heure en deuxième année. Nous invitons les S1 à organiser des réunions dans les établissements en décembre, afin de recueillir et de faire remonter les réactions et propositions concernant ces projets : un courriel est diffusé sur la liste CPGE du SNES, avec des éléments pour organiser la discussion. Le principe qui nous guide est d'élaborer des programmes cohérents avec ceux du secondaire, d'éviter le saupoudrage des notions, de susciter l'enthousiasme de nos étudiants. Nous consulterons également les collègues sur leurs besoins de formation aux nouveaux programmes et sur les matériels pédagogiques à prévoir dans certaines disciplines. Selon le SNES, l'enseignement d'informatique nécessite des affectations en heures postes ou des attributions de service, ouvertes aux collègues ayant les qualifications requises.

■ Jean-Hervé Cohen, [prepas@snes.edu](mailto:prepas@snes.edu)

[www.snes.edu/](http://www.snes.edu/)

[Reunion-sur-les-programmes-de-CPGE.html](http://Reunion-sur-les-programmes-de-CPGE.html)



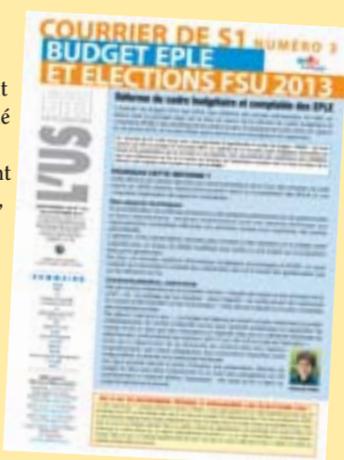
© Clément Martin

## Vote du budget des collèges et des lycées en CA : du nouveau !

Une nouvelle structure budgétaire s'applique pour les budgets 2013 selon le décret du 26 octobre 2012 mettant en place la Réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC). Ce décret modifie la présentation

et la conception du budget, par exemple les chapitres (nombreux) disparaissent et sont remplacés par trois services généraux au sein desquels tous les crédits sont fongibles. Le montant de la subvention reste déterminé par la collectivité locale et doit être communiqué à l'établissement avant le 1<sup>er</sup> novembre. L'établissement dispose toujours d'un mois, à compter de sa réception, pour voter le budget. Les CA doivent donc être réunis sur ce sujet dans les semaines qui viennent.

Le *Courrier de S1* n° 3 revient sur l'ensemble des modifications et sur les aspects sur lesquels les élus au CA doivent être vigilants. Il est disponible au : [www.snes.edu/IMG/pdf/courrier\\_s1\\_no3-2012\\_pdf\\_bd-1.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/courrier_s1_no3-2012_pdf_bd-1.pdf)



## 170 millions d'euros

C'est ce qu'a rapporté à l'État l'imposition des indemnités des accidentés du travail décidée par la droite en 2009.

# 85%

des parents isolés sont des femmes.

Source : « Portrait social de la France », paru le 28 novembre 2012 (INSEE).

## Attention danger !

Les négociations sur l'avenir des régimes des retraites complémentaires sont lancées. Parmi les propositions du MEDEF : gel de la revalorisation pendant 3 ans, sous-indexation sur l'inflation pendant 5 ans. Mesures lourdes, régressives dans un contexte politique où le gouvernement entend plus les « pigeons » que les salariés ou les retraités.

Ces discussions nous concernent car il est probable que leurs conclusions auront quelques conséquences sur nos propres pensions et sur le débat des retraites prévu en 2013.

« Quand on va au cinéma, on lève la tête. Quand on regarde la télévision, on la baisse. » JEAN-LUC GODARD

AED

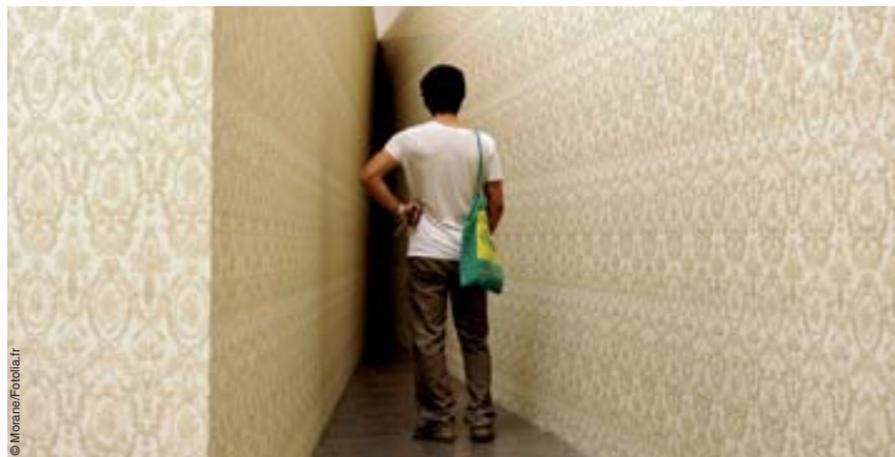
## SIX ANS... ET APRÈS ?

Une fois les six ans passés, quelles voies professionnelles s'ouvrent aux AED ? Le constat est alarmant et la plupart des collègues se retrouvent sans aucun débouché à la sortie.

Depuis que le statut d'assistant d'éducation a été ouvert à tout type de profil et ne s'adresse plus exclusivement aux étudiants, la question du débouché professionnel se pose fortement. En effet, un certain nombre de collègues AED sont à temps plein, soit 41 heures de travail hebdomadaire, et ne suivent pas de formation ou d'études en parallèle. Une fois arrivés à leurs six années maximum d'exercice, que font-ils ? Dans les textes, le droit individuel à la formation, la validation des acquis de l'expérience, le congé formation... sont des droits dont ils peuvent bénéficier, mais dans la réalité cela leur est systématiquement refusé. Le DIF et le congé formation sont refusés par manque de moyens, la VAE est refusée car il n'existe pas de référentiel de compétences pour les missions des AED... Alors que fait le ministère de l'Éducation nationale pour ces personnels qui ont donné six ans de bons et loyaux services au

sein des établissements scolaires ? Rien. Aujourd'hui, chacun se débrouille à la sortie. Livrés à eux-mêmes, les collègues ne comprennent pas qu'ils ne puissent pas valoriser l'expérience acquise en tant qu'assistant d'éducation. C'est pour cela que le SNES revendique l'ouverture du droit à la VAE prise en charge par l'employeur, le DIF et le congé formation doivent être mis en place de façon concrète et permettre ainsi de faciliter aux AED l'obtention de leurs droits. Pour cela, des moyens financiers doivent être affectés à cet effet. Sans une volonté réelle de reconnaissance des connaissances et compétences acquises par les AED au sein de l'Éducation nationale, les collègues continueront à avoir l'impression d'être de simples « pions » qu'on prend et qu'on jette alors que notre rôle est indispensable au bon fonctionnement des établissements !

■ Aude Lemoussu



## QUESTION-RÉPONSE CONGÉ PARENTAL

Quelles sont les conditions pour prendre un congé parental ?

Le congé peut être pris à n'importe quel moment avant les 3 ans de votre enfant. En cas d'adoption ou d'accueil, le congé peut être pris dans les trois ans qui suivent l'arrivée au foyer d'un enfant de moins de 3 ans, et dans l'année qui suit pour l'adoption ou l'accueil d'un enfant de moins de 16 ans. Vous devez en faire la demande deux mois (nouveau texte) avant la date choisie pour le début du congé par voie hiérarchique au rectorat (même délai pour le renouvellement) ; c'est un congé de droit. Il est d'une durée de six mois, renouvelable dans la limite de la période ouvrant droit, mais peut être interrompu avant (décret n° 2008-568 du 17 juin 2008, art. 7).

Le congé parental n'est pas rémunéré. Mais il peut ouvrir droit à l'allocation complément de libre choix d'activité<sup>(1)</sup>. Pour bénéficier de l'al-

location pour un premier enfant, le congé devra suivre immédiatement le congé maternité, paternité ou adoption et l'allocation ne peut être versée que pendant six mois. L'US reviendra sur les conséquences pour la carrière et la retraite. Les deux parents peuvent prendre le congé parental de façon concomitante. À l'expiration du congé parental, le fonctionnaire est réintégré et réaffecté « dans son emploi » ou « dans le cas où celui-ci ne peut lui être proposé, le fonctionnaire est affecté dans un emploi le plus proche de son dernier lieu de travail » (article 54 de la loi 84-16 modifié par la loi du 12 mars 2012, article 57).

■ Ingrid Darroman

(1) Voir supplément « Traitements » à L'US n° 719 du 10 mars 2012.

OBLIGATIONS DE SERVICES

## QUAND LA MOBILISATION PAIE

Le recteur d'académie de Lille est revenu sur les décisions qu'avait imposées sa prédécesseur, notamment sur les majorations de service.

Dans l'académie de Lille, à l'initiative du SNES, les personnels se sont vigoureusement opposés à la politique de l'ancienne rectrice, soutenue par le ministre de l'époque. Cette politique consistait à remettre en cause l'heure de première chaire, certaines pondérations en sections STS et à imposer des majorations de service abusives pour effectifs faibles lors de l'établissement des services. Après deux ans de luttes, d'interventions du SNES académique et national, le recteur vient d'annoncer en audience au SNES qu'il renonçait aux majorations l'an prochain. Le communiqué officiel que le recteur a envoyé aux collègues reconnaît que c'est le résultat des mobilisations des professeurs qui le conduisent à revoir, pour la prochaine rentrée, les orientations de la précédente rectrice. Pour l'année scolaire 2012-2013, le recteur précise que les établissements concernés par la régu-



larisation académique opérée se voient attribuer une enveloppe d'heures supplémentaires effectives au bénéfice des enseignants particulièrement concernés. Voilà la preuve que la persévérance, la mobilisation et la détermination de nos professions finissent par payer. Cette victoire est un point d'appui important pour tous les collègues qui sont dans des académies dans lesquelles le recteur ou des chefs d'établissement avait choisi de suivre cet exemple.

■ Daniel Robin

STI2D

## AU ROYAUME DU DOUBLE LANGAGE !

Le gouvernement reconnaît le caractère inacceptable de la réforme mais sur le terrain rien n'a changé.

Quant à la procédure de changement de discipline, soyez certains que sa mise en œuvre se fera avec toute l'écoute et le dialogue nécessaire, en tenant compte des situations délicates », c'est en ces termes que le secrétaire général de la présidence de la République répond à la lettre envoyée, par le SNES, le 29 septembre 2012 à François Hollande sur la situation des STI. Pourtant, au même moment, les enseignants de STI se sont aperçus que, sur I-Prof, une « discipline complémentaire » définissant la discipline de reconversion est apparue au 1<sup>er</sup> septembre 2012 sans qu'ils en aient été prévenus préalablement. Ce mode de fonctionnement qui montre à la fois la grande difficulté du ministère sur certains sujets et le mépris porté aux enseignants est inacceptable. Le SNES s'exprimera ainsi au ministre. De même la présidence indique que « Vincent Peillon est bien conscient des conditions regrettables dans lesquelles cette réforme a été engagée... » et « qu'il a tenu à rappeler aux recteurs la nécessité de poursuivre la formation des enseignants... » actant ainsi le fait que cette formation a été incomplète et inadaptée. Dès lors il n'est pas admissible que lors d'inspections des inspecteurs reprochent aux collègues de n'avoir pas suivi la formation et de ne pas respecter l'esprit de la réforme. Le SNES exige que cessent ces intimidations et

ces modes de management, et invite les collègues à refuser toute inspection sur leurs enseignements en STI2D tant que cette réforme n'aura pas été profondément refondue et que l'accompagnement des collègues n'aura pas été sérieusement organisé.

Le SNES apportera une aide militante et juridique à tous les collègues mis en difficulté par les effets de la réforme STI2D.

■ Thierry Reygades  
enseignements.technologiques@snes.edu



Marianne

« Enfin un film qui donne envie d'être prof ! Merci et bravo ! »

Témoignage de professeur

« Je suis allée voir *Tempête sous un crâne* un peu à reculons, je me rappelais de *La journée de la jupe...* Finalement, j'en suis ressortie apaisée parce que ce documentaire ne montre pas la ZEP comme un enfer où l'on ne peut rien y faire ; on y voit deux professeures qui travaillent avec patience et bienveillance tout en maintenant des exigences élevées pour leurs élèves. Cela donne envie de remettre ses cours à plat ! De plus, ce film contribue à faire connaître notre métier, qui est bien souvent jugé et critiqué (peut-être parce qu'il est l'un des moins bien connus), de l'intérieur en restant fidèle à la réalité de l'enseignement. »

Joëlle, Nantes



« *Tempête sous un crâne* (...) déjoue les pièges, convenus du genre : ni misérabilisme ni angélisme, ni thèse sociologique, ni stigmatisation identitaire. »

L'Humanité

« Regard bienveillant et volontaire, Clara Bouffartigue semble murmurer qu'en matière d'éducation, rien n'est simple, mais tout est possible. »



Témoignage de professeur

« J'ai vu ma part de films sur, à propos, autour de l'école, des profs, du collège... *Tempête sous un Crâne* est le seul qui m'a donné une envie urgente, épidermique, euphorisante, à peine son visionnage terminé, d'aller au collège faire cours ! Loin de tout angélisme (dans des conditions de travail qui ressemblent un peu aux miennes) et encore plus loin d'un misérabilisme facile, il se centre sur le cœur de mon métier, l'inconnu (pour beaucoup) de ce qui se passe en classe, cette relation si particulière qui se joue à trois : le prof, les élèves et le contenu du cours. Et si ce film se révèle si stimulant, c'est parce qu'il parvient à la faire vivre à l'écran. Du beau cinéma documentaire. »

Jérôme, Paris

Télérama

« La cinéaste excelle à surprendre les petits miracles de l'éducation. *Tempête sous un crâne* est un concentré d'énergie, souvent drôle. »

la Croix

« *Tempête sous un crâne* rend compte humblement de la beauté d'un métier aussi difficile qu'essentiel. »

« La révolution sera la floraison de l'humanité comme l'amour est la floraison du cœur. » LOUISE MICHEL

RÉFORME DU LYCÉE : REMISE À PLAT ?

HISTOIRE-GÉO,  
OUI, MAIS...

**Le rétablissement de l'histoire-géographie en Terminale S acquis, la question des horaires pose toujours problème.**

Suite à l'annonce du rétablissement de l'histoire-géographie en Terminale S, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 22 novembre a été consulté sur une nouvelle grille horaire en série S, incluant des modifications pour l'histoire-géographie : 2 h 30 en Première et 2 heures en Terminale.

En outre, un groupe d'experts travaille depuis septembre sur de nouveaux programmes de Première et Terminale S, qui entreraient en vigueur en Première dès la rentrée 2013.

Concernant les horaires, une proposition initiale du ministère prévoyait 2 heures en Première et 2 h 30 en Terminale S. Elle avait subi les foudres des organisations syndicales : SNES-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-FGAF, CGT Educ' action, SUD Éducation demandaient depuis septembre un horaire plus élevé en Première qu'en Terminale, compte tenu du programme envisagé et du fait que les élèves de Terminale S ont déjà beaucoup d'heures de cours.

TRAVAILLER LES ÉQUILIBRES DISCIPLINAIRES

Lors du CSE, le SNES a pris acte du rétablissement de l'histoire-géographie mais s'est mis en refus de vote sur le projet d'arrêté, qui reprend l'ensemble des termes de la réforme du lycée qu'il conteste. Il a précisé vouloir travailler les équilibres disciplinaires et les contenus dans les différentes séries avant de figer une demande d'ho-

raire et de répartition Première/Terminale pour une discipline.

SGEN, FCPE, UNSA ont regretté le coup porté au tronc commun de la réforme, et rappelé leur opposition au rétablissement en Terminale S. Au final, la nouvelle grille horaire présentée par le ministère n'a recueilli aucune voix POUR.

Le SNALC a présenté un amendement : 3 heures en Première ; 2 heures en Terminale. Le SNES s'est mis en refus de vote, en cohérence avec son argumentation.

Par ailleurs, le ministère a annoncé avoir donné des consignes aux recteurs pour que l'année de transition 2013-2014 (2 h 30 en Première, option en Terminale S) ne conduise pas à des mesures de carte scolaire. Le SNES, lui, demande un cadrage national pour assurer le maintien de ces heures à la discipline, sous forme de dédoublement par exemple. Il faudra être particulièrement vigilant dans les établissements. Contactez votre section académique en cas de problème.

Concernant les programmes, le SNES a consulté ses syndiqués, et continue d'agir pour l'amélioration des projets. Avec plusieurs organisations syndicales, il a refusé de s'inscrire dans le cadre du cahier des charges présenté et fait des propositions alternatives à celles du ministère. Les projets devraient être soumis au CSE du 13 décembre.

■ Sandrine Charrier et Valérie Sipahimalani



© Sandrine Charrier

LANGUES VIVANTES ENCORE UN EFFORT...

**Devant l'imbroglio des épreuves, le ministère admet la nécessité de simplifications. Des ouvertures néanmoins insuffisantes.**

La pression mise par le SNES et les collègues depuis des mois a contraint le ministère à annoncer au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 22 novembre la reprise de la réflexion sur l'évaluation des langues vivantes au baccalauréat.

Un travail de simplification des épreuves est en cours pour l'an prochain, en particulier pour la compréhension orale. Le ministère n'exclut pas d'envisager une épreuve ponctuelle à date unique pour l'ensemble des élèves, ou par académie, de façon à faciliter la confection des sujets, avec possibilité de mise en place d'une banque de sujets.

Pour cette année, des exemples de séquences audio sont proposés dans les quatre langues vivantes les plus pratiquées et consigne a été donnée aux recteurs de permettre le passage de la compréhension orale jusqu'au troisième trimestre. Cette consigne figure aussi sur le site Eduscol dans la foire aux questions.

Même si le SNES peut se féliciter de ces premières ouvertures, elles restent insuffisantes. La situation des enseignants de langues vivantes reste très difficile face, en particulier, à une surcharge de travail importante. Il est donc nécessaire de maintenir la pression pour que le ministère prenne des mesures rapidement en faveur d'épreuves orales nationales et terminales...

Le SNES fera le point sur la situation dans ses instances de janvier, et prendra les dispositions d'action nécessaires. Il continuera d'agir avec les collègues pour obtenir des épreuves orales terminales et nationales pour toutes les séries générales et technologiques.

■ Valérie Sipahimalani

Pour plus d'informations, télécharger la foire aux questions sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html>  
Toute l'actualité sur le site du SNES : [www.snes.fr/-Langues-vivantes,2965-.html](http://www.snes.fr/-Langues-vivantes,2965-.html)

PLAN NUMÉRIQUE CATALOGUE À PROBLÈMES

**Avec le « Catalogue chèque ressources du plan numérique », ce sont surtout les officines privées de soutien scolaire qui sont promues par le ministère.**

Le plan de développement du numérique à l'école, lancé par le ministre précédent, comporte un volet pour faciliter l'acquisition de ressources numériques par les établissements. En deux temps, les académies – 13 l'an passé puis les 17 restantes aujourd'hui – ont choisi les établissements bénéficiaires des chèques-ressources selon des modalités parfois obscures, théoriquement sur appels à projet. 8 millions d'euros sont à partager à cette rentrée sur un « catalogue chèque ressources du plan numérique » (CCR)<sup>(1)</sup>.

Une fois reçus accord et dotation (de 500 à 2 500 euros), restent à choisir les outils à commander. Or les informations sont souvent peu claires et comme parfois dans les catalogues de vente par correspondance, les conditions d'installation risquent de s'accompagner de nombreux déboires (versions souvent monopostes ou ne fonctionnant que sur des ENT par exemple, toutes notations peu visibles et peu compréhensibles par des collègues pas toujours spécialistes).

LA PART BELLE AU PRIVÉ

Mais le pire est ailleurs : les productions des organismes publics sont noyées dans la masse de celles des éditeurs de manuels et des entreprises de soutien scolaire privées (type Paraschool ou Maxicours...) qui ont depuis longtemps misé sur

le numérique. L'Éducation nationale fait ainsi le lit d'entreprises qu'elle prétend par ailleurs combattre comme facteurs de discrimination par l'argent et porteuses d'illusion pédagogique. Il ne suffira pas d'affirmer, comme on peut le lire dans la présentation du CCR, que les « services du ministère ont vérifié l'éligibilité de chaque offre commerciale et en particulier leur adéquation aux programmes d'enseignement en vigueur » pour rassurer. Cette irruption des intérêts privés dans le champ du service public constitue une véritable entorse au principe de laïcité. Ce qui doit cesser sans tarder.

Le service public d'éducation ne manque ni de talents ni d'institutions qui pourraient proposer des outils réellement faits et conçus par et pour les enseignants, à commencer par le CNDP (même s'il a eu comme mission de proposer ce catalogue) et les CRDP.

D'autres pourraient être sollicités, le CNED, les universités, etc. Encore faudrait-il qu'une volonté politique – et des moyens – accompagnent les discours sur la constitution d'un service public du numérique. Le SNES interpelle le ministère sur ces questions.

■ Fabrice Giovanazzi

(1) Catalogue consultable à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/plan-numerique/catalogue-cheque-ressources/index.action>

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DISSONANCES ?

**La ministre de la Culture a installé le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ».**

Le calendrier est serré : consultation jusqu'au 7 décembre, remise du rapport fin décembre, définition d'un cahier des charges donnant « un cadre commun », « tout en laissant de la souplesse » aux acteurs locaux, et mise en œuvre dès la rentrée 2013. L'approche est territoriale et partenariale, puisque les actions seront définies dans le cadre de « contrats régionaux ».

Les enjeux sont bien connus : quelles doivent être les parts de l'École, des associations, des collectivités locales dans l'éducation artistique et culturelle ? Quelles complémentarités ? Quel pilotage ? Quels financements ? Alors que l'objectif est de définir un « parcours artistique et culturel » pour chaque jeune, incluant ce qui se fait à l'École, et que la loi d'orientation devrait affirmer l'obligation de l'éducation artistique et culturelle à travers « trois volets : les enseignements (incluant l'histoire des arts), la pratique artistique et la rencontre avec des œuvres et des artistes », seules certaines associations (CAPE, CRAP, Ligue de l'enseignement...), associations d'élus (AMF, ARF, ADF...) et mouvements d'éducation populaire... seront auditionnés. Le SNES ne peut accepter une telle mise à l'écart des représentants des personnels de l'Éducation nationale et demandera

à être reçu dans le cadre d'une audience FSU. Il rappelle le rôle fondamental des enseignements artistiques obligatoires au collège et optionnels au lycée pour permettre à tous les jeunes un accès aux pratiques et à la culture.

Espace consultation sur le site du ministère de la Culture : [www.culturecommunication.gouv.fr/consultation-eac](http://www.culturecommunication.gouv.fr/consultation-eac)  
■ Sandrine Charrier  
ens.artistiques@snes.edu



© Sandrine Charrier

Agrégation sciences médico-sociales ENFIN !

L'arrêté du 14 septembre 2012, publié au JO du 27 octobre 2012, précise les modalités du nouveau concours de l'agrégation de STMS qui verra sa première session ouverte en 2013. Cela ponctue, pour le SNES, plus de vingt ans de lutte syndicale sur ce dossier et doit être considéré comme une réelle victoire. À qui le tour ?



580 euros nets

C'est le salaire d'un enseignant slovaque avec 15 ans d'ancienneté (bien au-dessous du salaire moyen de 770 euros). 70 % des établissements du secondaire étaient fermés lundi 26 novembre dans le second degré, pour cause de grève illimitée, le plus grand mouvement de protestation jamais mené dans le secteur de l'éducation, pour réclamer des hausses de salaires de 10 %.

Violence : hausse continue

La récente note d'information sur le recensement des actes de violence montre une hausse prononcée en 2011-2012, à 13,6 incidents pour mille élèves contre 12,6 l'année précédente, surtout en collège et en LP. Bien que la note précise que la prise en compte du harcèlement depuis la rentrée 2011 explique en partie cette hausse, cela ne suffit pas. Ainsi, après une forte augmentation l'année précédente de 12,2 à 14,1 en collège, les actes de violence atteignent maintenant 15<sup>000</sup> incidents. Et la Fédération des Autonomes de Solidarité d'annoncer que les violences scolaires ont connu une hausse de 14 % en septembre dernier par rapport à septembre 2011 (359 dossiers contre 315), confirmant ainsi la multiplication des incidents dès la rentrée. Améliorer l'encadrement éducatif et pédagogique des élèves, en collège comme en lycée, est une urgence.

« Chaque chose au monde porte en elle sa réponse, ce qui prend du temps ce sont les questions. » JOSE SARAMAGO

## INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE UN APPEL AUX URGENCES ENTENDU

À l'appel du SNICS-FSU, plus de 1 600 infirmières de l'Éducation nationale, soit près du quart de la profession, sont venues manifester le 22 novembre dernier à Paris.

Les infirmières ont montré à cette occasion leur volonté farouche de défendre une conception de la politique de santé, ancrée dans les réalités quotidiennes de l'École au service des élèves.

Depuis le début de la concertation sur la refondation de l'École, sur fond de rapport parlementaire sur la « médecine scolaire », de rapport de la Cour des comptes et confirmé dans le dernier rapport parlementaire, les infirmières ont décelé de réelles menaces pour leur profession, avec en particulier une attaque constante des oppo-

sants au pilotage de la santé par le ministre. Cette remise en cause de la gouvernance de la santé reposait alors sur un réel déni de la professionnalité des infirmières, présentes dans les lycées et collèges depuis 1945.

### MENACES ÉCARTÉES

En répondant massivement présentes à cet appel, les infirmières ont affirmé sans ambiguïté leur attachement à des missions d'accueil des élèves pour quelque motif que ce soit dès lors qu'il a incidence sur la santé ou la sco-

larité. Depuis juillet, le SNICS n'a eu de cesse de poser la question de la gouvernance et du pilotage de la santé à l'École. C'est pourquoi, le syndicat des infirmières se réjouit de la réponse du ministre.

En effet, la délégation reçue par son cabinet a entendu ce que les infirmières voulaient voir confirmé, c'est-à-dire une gouvernance et un pilotage de la santé à l'École relevant de la seule responsabilité du ministre de l'Éducation nationale. Cette annonce écarte de fait la préconisation du dernier rapport parlementaire sur la création d'un corps interministériel. Le ministre s'engage également à mettre en place un groupe de travail avec les organisations représentatives des personnels, sur la base des textes de 2001, sur la Santé à l'École et l'évolution des missions des personnels infirmiers au sein du système éducatif.

■ Thierry Pétraut



Publicité

# Les Rencontres CASDEN

Être à votre écoute aujourd'hui pour réaliser vos projets de demain

La CASDEN, la banque coopérative fondée par et pour des enseignants, s'engage auprès de ses Sociétaires à leur apporter soutien et conseils personnalisés dans la réalisation de tous leurs projets. Aujourd'hui, plus d'un million de Sociétaires se sont déjà reconnus dans les valeurs fondatrices de la CASDEN: solidarité, écoute, confiance...

La CASDEN vient à la rencontre des enseignants directement dans leur établissement. Une occasion unique de découvrir les avantages d'une banque coopérative et d'échanger sur leurs projets et leurs besoins.

Rejoignez-nous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou contactez-nous au 0 826 824 400 (0,15€ TTC/min en France Métropolitaine depuis un poste fixe)

L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales et dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

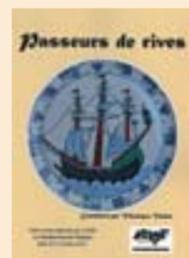
**ADAPT**  
SNES  
ADAPT Éditions  
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr  
(paiement par carte sécurisé)  
et le port est gratuit!

### LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE Passeurs de rives

Publication construite à partir des Journées d'études du SNES/FSU dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois - octobre 2011. « Orient », ce mot est à lui seul un voyage dans l'espace et dans le temps et c'est à un voyage inattendu que nous convient ces « passeurs de rives », aussi différents qu'on pu l'être le géographe al Idrisi, l'érudite maronite Abraham Ecchelensis, Antoine Galland, « l'inventeur » des *Mille et une nuits* et Mardochee Naggiar, le grammairien. Tous ont contribué à développer des liens et faire circuler des savoirs entre l'Orient et l'Occident ; pourtant les contacts n'ont jamais été de soi. Chacun de ces parcours témoigne de la richesse et de la complexité des échanges qui unirent les deux rives de la Méditerranée entre le XII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles.

• Coordonné par Véronique Vanier, ADAPT-SNES éditions, 48 p., 10 €.



#### BON DE COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

#### MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

**Le monde, notre pays**

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50  
[www.arvel-voyages.com](http://www.arvel-voyages.com)

